



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CESSION DE 4 VÉHICULES AU GARAGE DU MOULIN ROUGE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Ressources et Relations aux administrés - Vie institutionnelle relations administrés - Secrétariat des assemblées
Numéro : 2022-D-314

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°156 du conseil communautaire du 2 avril 2015, portant adhésion à AgoraStore,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Vu, le contrat cadre de prestation de services conclu entre AgoraStore SAS et GrandAngoulême en date du 8 juin 2022,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à la mise aux enchères sur le site AgoraStore, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix enchéri TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/12/22
MIA électrique	BZ325HW	1 050 €	BPPAL2013REPRI 149	07/03/2012	21 846,61 €	0 €
MIA électrique	CF228RV	1 260 €	BPPAL2013REPRI 163	08/11/2012	24 904,95 €	0 €
MIA électrique	CL220WY	1 050 €	BPPAL2013REPRI 157	11/12/2012	29 786,32 €	0 €
MIA Electrique	CH111SW	1 050 €	BPPAL2013REPRI 167	08/11/2012	18 612,71 €	0 €

L'entreprise garage du Moulin Rouge située, 31 Rue du moulin rouge, 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE se porte acquéreur de ces véhicules au prix de 4 410 €.

Article 2 – La recette est inscrite au budget Principal – article 775 – rubrique 0200.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 14 OCT. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 14 OCT. 2022
Publié ou notifié,
Le
14 OCT. 2022



Gérard DEZIER